

Compte rendu conseil de hameau de Villeneuve d'Uriage du jeudi 12 septembre 2024

11 habitants de Villeneuve ont participé à ce conseil.

Sommaire

| | |
|---|---|
| Retour sur la réunion publique du 5 septembre, concernant les travaux dans la combe de Gières pour la station d'épuration | 2 |
| Plan communal de sauvegarde..... | 2 |
| Entretien du patrimoine | 2 |
| Problème de transport scolaire | 2 |
| Stationnement devant le point d'apport volontaire sud du hameau | 2 |
| Amélioration du covoiturage sur le hameau | 2 |
| Déchets sur la route | 3 |
| Stationnement..... | 3 |
| Suivi des questions adressées à la mairie..... | 3 |
| Cheminement piétonnier et sécurité routière | 3 |
| Arbres ébranlés ou déracinés par le vent durant le week-end et impacts possibles sur les lignes téléphoniques..... | 3 |
| Travaux dans la combe de Gières pour la station d'épuration | 4 |
| Captage de la source de Villeneuve..... | 4 |
| Prochain conseil de hameau..... | 4 |
| Annexes | 5 |
| Détails de la réunion relative aux travaux de la station d'épuration du Sonnant..... | 5 |
| Contexte et raison d'être de ces travaux | 5 |
| Durée des travaux..... | 5 |
| Dates des travaux | 5 |
| Déroulement des travaux | 5 |
| Emplacement du radar pédagogique | 7 |

Ce compte-rendu a été relu et validé par l'ensemble des participants au conseil de hameau avant diffusion et reflète donc les avis exprimés par chacun

[Retour sur la réunion publique du 5 septembre, concernant les travaux dans la combe de Gières pour la station d'épuration](#)

Lors de cette réunion, étaient présents le maître d'ouvrage (Grenoble Alpes Métropole), le maître d'œuvre du chantier (la société EGIS), le responsable de l'eau pour la communauté de communes du Grésivaudan (la CCG est responsable du démantèlement de la station d'épuration), un représentant du SMMAG (syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise) qui a présenté les adaptations des transports en commun, des représentants de la commune.

Cette réunion avait pour objet les travaux d'assainissement, et n'avait pas pour objectif de couvrir les travaux de piste cyclable, qui n'ont été évoqués que de manière secondaire.

Résumé

- 1 an de travaux à partir de novembre 2024 (Mise en place du chantier à partir du 21/10/24).
- Alternat 7/7, 24/24, par portions de maximum 200m, avec durée des feux rouge de 90 secondes, adaptatifs (déclenchement selon circulation).
- 5 mois de travaux supplémentaires pour piste cyclable entre Gières et le chenil.
- Modification des transports en commun pour s'adapter à ces travaux (horaires bus scolaires, extension des plages et des fréquences de passage du 23...)

Détails

Voir l'annexe à la fin de ce compte-rendu pour plus de détails, ainsi que pour les liens sur les présentations des différents intervenants et un extrait des questions et réponses soulevés durant la réunion.

[Plan communal de sauvegarde](#)

Plan mis en place par la commune pour organiser les secours en cas de catastrophe naturelle ou technologique.

La commune souhaite avoir 2 référents par hameau pour coordonner et organiser les secours en relation avec la mairie.

Un formulaire est disponible pour les habitants qui souhaiteraient se porter volontaire.

Les différents documents concernant ce plan ont été transmis en attachement du mail du 30 août.

[Entretien du patrimoine](#)

Le bassin du cimetière ainsi que les deux piliers de l'entrée du portail sont très dégradés.

Un message a été adressé à la présidente de l'association de sauvegarde du patrimoine de Saint Martin, qui a fait suivre à la mairie.

[Problème de transport scolaire](#)

Les cars scolaires (primaire) sont, depuis la rentrée, en retard de 10 à 30 minutes.

[Stationnement devant le point d'apport volontaire sud du hameau](#)

Le propriétaire du terrain se garait auparavant sur le côté de son terrain, et désormais se gare sur une des deux places qui peuvent servir à l'apport volontaire. Cela rend difficile l'accès au PAV par plus d'un véhicule.

[Amélioration du covoiturage sur le hameau](#)

Proposition de faire un groupe signal pour organiser du covoiturage en fonction des besoins au départ de (ou vers) Villeneuve.

Ce compte-rendu a été relu et validé par l'ensemble des participants au conseil de hameau avant diffusion et reflète donc les avis exprimés par chacun

Déchets sur la route

Entre Uriage et les premières maisons de Villeneuve, il y a très régulièrement des personnes qui jettent des canettes, bouteilles et autres sur la route. Un automobiliste a été vu jetant une bouteille pleine d'eau et de cendres et sa plaque a pu être notée. Suggestion de transmettre l'information à la police municipale.

Stationnement

Les places de stationnement public qui sont le long de la route d'Herbeys sont régulièrement occupées par des voitures-ventouses, empêchant ainsi le stationnement des visiteurs et des promeneurs.

La mairie pourrait-elle rappeler aux habitants qu'ils devraient utiliser prioritairement leurs places de stationnement privées et laisser libres les stationnements publics ?

Suivi des questions adressées à la mairie

Cheminement piétonnier et sécurité routière

Qualité du marquage au sol

Campagne de marquage 2024 : Aucune réponse à ce jour concernant la campagne de marquage de 2024.

Après la mise en place du marquage piéton sur l'ensemble du hameau, les habitants se sont sentis plus en sécurité et plus respectés par les véhicules, lorsqu'ils de leurs déplacements à pied.

Or à ce jour, les marquages sont effacés depuis plusieurs mois, pratiquement sur tout le parcours, et les automobilistes se montrent à nouveau peu soucieux de la circulation et de la sécurité des piétons. Nous comprenons bien la réponse faite relative à l'utilisation de peintures plus respectueuses de l'environnement, mais puisqu'il est notoire que celles-ci s'effacent rapidement, il faut que les marquages soient repris systématiquement dès que c'est nécessaire (et au minimum à chaque campagne).

Extension du cheminement piétonnier jusqu'au « point d'apport volontaire » côté Noyarey

Réponse de la mairie :

« L'extension du cheminement piéton en direction des PAV nécessite une étude de faisabilité avant arbitrage financier (dans les projets à prioriser). »

Il n'y a pas de raison que cela fasse l'objet d'un arbitrage financier, alors que le tracé initial soumis à la mairie et budgétée par celle-ci prévoyait d'aller jusqu'au point d'apport volontaire.

Le marquage n'a pas été effectué jusqu'au bout, contrairement à ce qui était prévu et budgété.

Arbres ébranlés ou déracinés par le vent durant le week-end et impacts possibles sur les lignes téléphoniques

Réponse de la mairie :

« Pour les arbres qui posent problème sur la voie publique (sur la route, sur un câble, ...), le mode opératoire, c'est d'appeler le secrétariat des services techniques pendant les heures d'ouverture et la police municipale la nuit et le week-end (urgence uniquement). »

Ici, on est plus dans la prévention que dans la réaction. Il y a des arbres qui ont été ébranlés par le gros coup de vent de fin mars, et qui ne sont pas encore tombés uniquement parce qu'ils sont en appui instable sur d'autres arbres. Ces arbres ébranlés menacent autant la route que les câbles téléphoniques et de fibre qui longent la route à cet endroit.

Ce compte-rendu a été relu et validé par l'ensemble des participants au conseil de hameau avant diffusion et reflète donc les avis exprimés par chacun

Nous avons alerté la mairie depuis plusieurs mois de cette situation, et à ce stade, il nous semble que cela relève de la responsabilité de la mairie de se mettre en contact avec les propriétaires du terrain pour organiser l'évacuation de ces arbres en sécurité, plutôt qu'attendre qu'ils provoquent un accident.

Travaux dans la combe de Gières pour la station d'épuration

Radar pédagogique

La mairie nous fait savoir que le scellement du mât du radar pédagogique est prévu courant semaine du 23 septembre (photo de l'emplacement en annexe).

L'installation de l'équipement et le calibrage de celui-ci se feront la semaine suivante (du 30 septembre).

Outre l'aspect pédagogique de ce radar, cela permettra notamment d'effectuer un comptage du nombre de véhicules circulant dans les deux sens avant les travaux, et lorsque ceux-ci auront commencé.

Signalisation routière

Compte-tenu de la spécificité de la route de Villeneuve :

- Traversée du hameau
- Nombreux endroits où il est difficile voire impossible de se croiser

Serait-il possible de mettre une signalisation / un fléchage encourageant les usagers de la route à emprunter la D5E plutôt que la route de Villeneuve pour circuler entre Uriage et Brié/Tavernolles ?

Par ailleurs, serait-il possible de matérialiser au sol l'endroit où les véhicules descendant doivent s'arrêter dans les zones où le croisement est impossible, pour laisser passer les véhicules montant

Captage de la source de Villeneuve

Réponse de la mairie :

« une proposition avait été formulée il y a quelques années à partir du trop-plein du réservoir. Cette proposition avait été rejetée par le CdH.

Cette demande a donc été abandonnée. ».

Il y a sur ce sujet une divergence de point de vue : en effet, une proposition de la mairie concernait bien le trop-plein, et le conseil de hameau avait suggéré que, d'après les anciens du hameau, il était préférable de pomper l'eau directement dans la source plutôt que dans le trop-plein, pour éviter qu'elle s'assèche, d'autant que la mairie avait investi pour aller retrouver et capter cette source. Toutefois, le conseil de hameau n'avait pas refusé la proposition, mais laissé la décision du choix de la solution technique à la mairie en tant que maître d'œuvre.

Prochain conseil de hameau

La date du prochain conseil est fixée au jeudi 3 octobre à 19h

Merci d'envoyer vos sujets avant le 25 septembre, afin que nous puissions les intégrer à l'invitation « agenda » qui suivra.

Ce compte-rendu a été relu et validé par l'ensemble des participants au conseil de hameau avant diffusion et reflète donc les avis exprimés par chacun

Annexes

Détails de la réunion relative aux travaux de la station d'épuration du Sonnant

Contexte et raison d'être de ces travaux

Les effluents en sortie de la station d'épuration sont insuffisamment traités, donc polluent le Sonnant en aval.

Les eaux usées seront donc acheminées jusqu'au centre de traitement du Fontanil Cornillon (Aquapole)

Ceci se fera au moyen de 3km de nouveaux collecteurs le long de l'avenue de la Combe, afin de rejoindre les collecteurs nouvellement posés sur la rue du Repos à Gières.

Les bassins actuels de la station du Sonnant d'Uriage seront réhabilités en ouvrage de stockage/restitution pour écrêter le volume des effluents en direction du réseau métropolitain

3 entreprises seront en charge de la réalisation des différents aspects des travaux.

Le coût total des travaux s'élève à 3M€, en partie financés par une subvention de l'agence de l'eau à hauteur de 900K€, et le reste par la CCLG (91%) et par Grenoble Alpes Métropole (9%)

Les mesures effectuées montrent une moyenne de 14K véhicules par jour, dont 63 poids lourds, et une quinzaine de convois exceptionnels dans l'année.

Durée des travaux

La durée initiale des travaux était estimée à 18 mois avec des amplitudes horaires de travail de 9h à 16h00.

Afin de raccourcir la durée des travaux et l'impact sur les usagers, l'amplitude horaire a été augmentée, avec des horaires de 7h30 à 17h00.

Ceci devrait permettre de porter la durée du chantier à 12 mois.

Dates des travaux

- 21 octobre et pour 3 semaines, mise en place du chantier
- 25 novembre 2024 : début des travaux
- Novembre 2025 ; fin des travaux

Cette durée de travaux s'appuie sur l'hypothèse d'une baisse de 25% du nombre de véhicules circulant dans la Combe, à la fois par un report de circulation sur les itinéraires alternatifs, ainsi que par une utilisation accrue des transports en commun grâce aux aménagements effectués par le SMMAG (extension des plages et fréquences de la ligne 23, les propositions de covoiturage et le recours au télétravail.

Déroulement des travaux

Les travaux vont commencer par Gières et remonter par tronçons hebdomadaires de 200m vers l'actuelle station d'épuration.

De novembre 2024 à avril 2025, les travaux vont concerner la zone dite en agglomération, et vont également consister à séparer le réseau des eaux pluviales et des eaux usées, et au rejet des eaux pluviales dans le Sonnant. Cette séparation ne concerne que les habitations de la Combe à Gières, qui devront effectuer cette séparation entre leur domicile et la rue (si leur installation n'est pas encore conforme).

Ce compte-rendu a été relu et validé par l'ensemble des participants au conseil de hameau avant diffusion et reflète donc les avis exprimés par chacun

D'avril à novembre 2025, les travaux concerneront la zone dite hors-agglomération, c'est-à-dire après la sortie de Gières.

À ceci s'ajoutera la durée des travaux de piste cyclable sur la portion Gières – Station d'épuration. Ces travaux devraient se faire en parallèle des travaux d'assainissement, et se terminer 5 mois plus tard (soit en avril 2026).

Circulation durant les travaux : durant la période des travaux, la circulation sera mise en alternat 24h/24 et 7j/7 par portion de 200m au maximum.

Les feux de circulation seront adaptatifs, avec une durée de feu rouge de 90 secondes, et une détection de la présence de véhicules pour basculer les feux lorsque la circulation est plus intense dans un sens que dans l'autre (notamment aux heures de pointe).

Circulation des cycles : Dans le sens de la descente, sur les portions en alternance, les cycles partageront la chaussée avec les véhicules, et seront invités à se positionner au milieu de la chaussée (afin de dissuader les velléités de dépassement par les véhicules).

Dans le sens de la montée, sur les portions en alternance, les cycles auront leur propre voie de circulation, protégée par des GBA (Glissières en Béton Armé).

Un second alternat devrait aussi être mis en place lors des travaux de piste cyclable, mais il n'y a pas eu de détails du fait que ce n'était pas l'objet de cette réunion publique.

Questions posées lors de cette réunion (extrait) :

- Y aura-t-il un « fléchage » pour inciter les véhicules à passer plutôt par la D5E (qui passe devant la déchèterie de Vaulnaveys-le-haut) que par la route de Villeneuve et Herbeys.
Réponse : rien ne sera mis en place pour favoriser une route plutôt qu'une autre, en dépit du fait que la route de Villeneuve est étroite en plusieurs endroits, et traverse un hameau (ce qui n'est pas le cas de la D5E).
- L'amplitude horaire(6h-22h) et la fréquence (15' en heures de pointe, 30' en heures creuses depuis le 1^{er} septembre) du bus 23 ont-elles vocation à perdurer après les travaux.
Réponse : oui, si le changement d'habitudes et le report de la voiture vers les transports en commun se fait bien comme escompté.
- Est-il possible de faire en sorte que les horaires du bus 23 soient mieux adaptés aux horaires de train à Gières (par ex, trains qui arrivent en gare juste après le départ du bus, ou bus qui arrive juste après le départ du train).
Réponse, il est difficile de s'adapter aux différents horaires de train dans les deux sens, et avec une fréquence augmentée comme actuellement, il n'est pas très contraignant de prendre le bus d'avant à la descente, ou le bus d'après à la montée.
- Pourquoi ne pas avoir mis en place une amplitude de travaux sur 24h plutôt que de 7h à 17h30.
Réponse : Du côté de Gières, sur 600m le chantier se trouve en zone urbaine, où les travaux sont interdits la nuit.

Liens sur les présentations du projet :

Page dédiée sur le site de la communauté de communes : <https://www.le-gresivaudan.fr/1543-assainissement-raccordement-de-saint-martin-d-uriage-au-systeme-aquapole.htm>

Présentation par le maître d'œuvre : https://www.le-gresivaudan.fr/cms_viewFile.php?idtf=9953&path=presentation-du-projet-par-l-entreprise-Egis-maitre-d-oeuvre.pdf

Ce compte-rendu a été relu et validé par l'ensemble des participants au conseil de hameau avant diffusion et reflète donc les avis exprimés par chacun

La présentation M'Reso : https://www.le-gresivaudan.fr/cms_viewFile.php?idtf=9954&path=Accompagnement-M-Reso-pendant-les-travaux-dans-la-Combe-de-Gieres.pdf

La page de mobilité M dédié à ce sujet : https://www.le-gresivaudan.fr/cms_viewFile.php?idtf=9954&path=Accompagnement-M-Reso-pendant-les-travaux-dans-la-Combe-de-Gieres.pdf

Le support de présentation du projet d'itinéraire cyclable (suite à la réunion publique du 12 juin 2024) : https://metropoleparticipative.fr/cms_viewFile.php?idtf=45254&path=Support-de-presentation-Combe-de-Gieres.pdf

Emplacement du radar pédagogique



Ce compte-rendu a été relu et validé par l'ensemble des participants au conseil de hameau avant diffusion et reflète donc les avis exprimés par chacun

Google Maps 164 Rte d'Herbeys

Saint-Martin-d'Uriage, Auvergne-Rhône-Alpes

Google Street View

sept. 2023

Voir plus de dates



Date de l'image : sept. 2023 © 2024 Google

Le Conseil de Hameau de Villeneuve d'Uriage

Ce compte-rendu a été relu et validé par l'ensemble des participants au conseil de hameau avant diffusion et reflète donc les avis exprimés par chacun